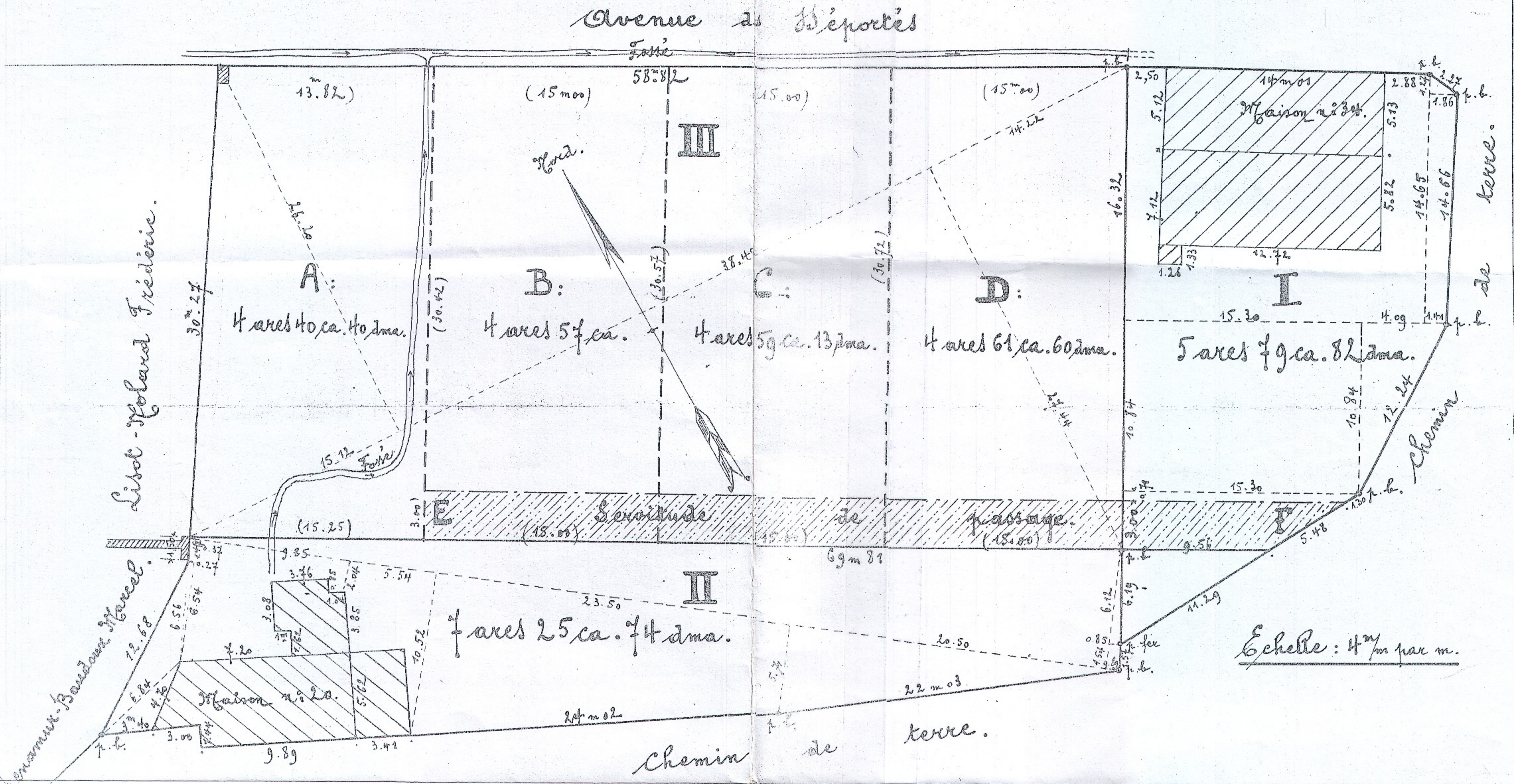


Ville de Fontaine-l'Évêque.

Plan de partage des propriétés sises avenue des Héportés d'un ensemble de 31 ares 23 ca. 69 dma. appartenant à Madame Benamur-Baudoux et Monsieur Alexandre Baudoux, tous deux à Fontaine-l'Évêque.

Le lot I, teinté en rose, comprenant la maison n° 34, annexes, dépendances et jardins a une contenance totale de 5 ares 79 ca. 82 dma (5^m B, n° 527^{le} et partie 527^{le})
 Le lot II, teinté en jaune, comprenant la maison n° 20, a une contenance totale de 7 ares 25 ca. 74 dma. (n° 529^{le} et partie 527^{le})
 Le lot III, teinté en bleu, est un terrain à bâtir à une contenance totale de 18 ares 18 ca. 13 dma. voir projet de lotissement suivant : parcelle A = 4 ares 40 ca. 40 dma.
 parcelle B = 4 ares 57 ca. ; parcelle C = 4 ares 59 ca. 13 dma ; parcelle D = 4 ares 61 ca. 60 dma. (Cadastré 5^m B, partie de 527^{le}.)

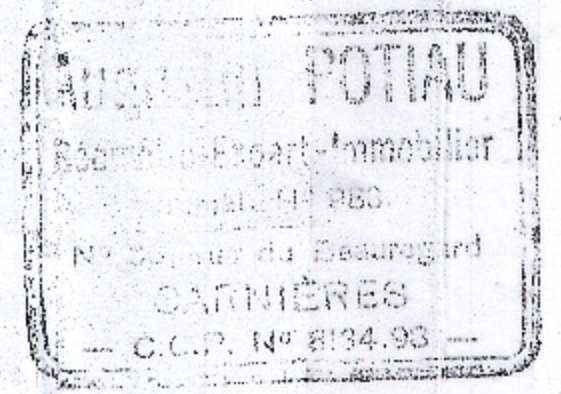


Echelle : 4^m par m.

Remarques particulières:

Le fosse figuré dans la parcelle A du lot III, recueille les eaux usées et autres du lot II.
 E.F est une servitude de passage de 3 m 00 de largeur pour l'accès, par chacun des lots A, B, C et D, au chemin de terre.
 p.l. = piquets en bois fixés aux sommets des lots.
 Annexe à un procès verbal d'adjudication publique tenu par le notaire Sobeanu le 29 5 1964

Alexandre Baudoux
Benamur
Benamur
Baudoux
Benamur



Dressé par le conservateur, assermenté en qualité de géomètre par décret et de Géomètre des Titres près le tribunal de première instance de Fontaine-l'Évêque.

Carlsruhe, le 7 Février 1962,

J. F. Fischer